

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le: 12/06/2001
Date de mise à jour : 26/03/2010
Version : 8.00

Page : 1/9

Nom commercial:

NIMROD

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : **NIMROD**

Nom chimique ou ingrédient(s) actif(s) : Bupirimate.

Numéro de code : R-10828.G (730206)

Utilisation de la préparation : Fongicide.

Fournisseur : **MAKHTESHIM AGAN France**
2, rue Troyon
92316 SEVRES Cedex



Téléphone : + 33 (0)1.41.90.16.96
Fax : + 33 (0)1.46.42.71.17
Email : fds@ma-france.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Anti-poisons de Paris – Hôpital Fernand WIDAL
Tél : +33 (0)1 40 05 48 48
INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne : Ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement :

Inflammable.

Irritant pour la peau.

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le: 12/06/2001
Date de mise à jour : 26/03/2010
Version : 8.00

Page : 2/9

Nom commercial:

NIMROD**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Substance/préparation : Préparation.

Informations sur les composants *:

Composants ou impuretés apportant un danger	N°CAS	N°EINECS	Concentration	Symbole	Phrase R
Bupirimate	41483-43-6	255-391-2	25 %	Xi – N	R43-R51/53
N-Butyle alcool	71-36-3	200-751-6	30 %	Xn	R10-R22-R37/38-R41-R67
Kérosène légèrement hydrotraité	64742-47-8	265-149-8	10 %	Xn	R65
N-butanol			3 %	Xn	R10-R22-R37/38-R41-R67
Solvesso 150	64742-94-5	265-198-5	20 %	Xn	R65

** Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées au chapitre 8.***4. PREMIERS SECOURS**

Effets et symptômes :

Premiers secours :

Inhalation : Mener la victime à l'air frais. Maintenir la victime au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas de troubles.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir la victime. Consulter un médecin immédiatement.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau immédiatement et abondamment en maintenant la paupière bien ouverte, au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste immédiatement.

Instructions pour le médecin : Traiter en fonction des symptômes et apporter des soins.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le: 12/06/2001
Date de mise à jour : 26/03/2010
Version : 8.00

Page : 3/9

Nom commercial:

NIMROD

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

Utilisables :

Inflammable.

En cas de petit incendie: mousse, poudre chimique sèche, ou dioxyde de carbone.

En cas de grand incendie : Vaporisation d'eau, brouillard ou mousse anti alcool.

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie :

Lutter contre les incendies depuis un endroit protégé. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

Produits de décomposition et de combustion dangereux :

Dégage toxique et fumées irritantes: CO, CO₂, NO_x, SO_x.

Protection des intervenants :

Porter un vêtement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Porter un vêtement de protection approprié et gants imperméables. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. La protection respiratoire en cas de déversement important.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Si le produit a contaminé les eaux de surface, informer les autorités compétentes. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Méthodes de nettoyage :

Absorber dans du sable ou un autre matériel inerte. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. En cas de déversement important: Rassembler et enfermer autant de liquide répandu que possible. Endiguer le produit répandu avec du matériel absorbant ou étanche comme du sable ou de l'argile en vue d'une élimination ultérieure.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le: 12/06/2001
Date de mise à jour : 26/03/2010
Version : 8.00

Page : 4/9

Nom commercial:

NIMROD

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fumées/aérosol brouillard. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après avoir travaillé avec le produit.
Stockage :	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais, sec, bien ventilé à l'écart de(s) sources d'ignition et chaleur. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger du gel.
Matériaux d'emballage Utilisables :	Fûts avec doublure en polyéthylène.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques :	Les locaux où ces matières sont stockées ou utilisées devraient être munis d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité.
Mesures d'hygiène :	Bien se laver les mains après manipulation. Lessiver les vêtements séparément avant de les réutiliser.
Limites d'exposition professionnelle :	N-butanol : VLE (France) : 50 ppm – 150 mg/m3.
Équipement de protection individuelle :	
Protection respiratoire :	Pendant les pulvérisations porter un appareil respiratoire approprié.
Peau et corps :	Porter un vêtement de protection approprié et bottes résistantes aux produits chimiques.
Protection des mains :	Porter des gants appropriés.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité ou protection faciale.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le: 12/06/2001
Date de mise à jour : 26/03/2010
Version : 8.00

Page : 5/9

Nom commercial:

NIMROD

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide clair
Couleur :	Ambre/orange.
Odeur :	Aromatique.
Valeur de pH :	7.22
Point d'ébullition :	128°C
Densité :	0.92 g/cm ³
Point d'éclair :	40°C (Coupelle fermée)
Caractéristiques d'explosivité :	Non explosif
Température d'auto-ignition :	340°C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses :	Inconnu.
Produits dangereux de décomposition :	Dégage des toxiques et fumées irritantes: CO, CO ₂ , NO _x ,SO _x .

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le: 12/06/2001
Date de mise à jour : 26/03/2010
Version : 8.00

Page : 6/9

Nom commercial:

NIMROD

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë – Orale :	DL ₅₀ > 4000 mg/kg (rat)
Toxicité aiguë – Cutanée :	DL ₅₀ > 3000 mg/kg (rat)
Toxicité aiguë – Inhalation :	CL ₅₀ > 5.3 mg/L/4 heures (rat)
Irritation cutanée :	Irritant (lapin)
Irritation oculaire :	Non irritant (lapin)
Sensibilisation :	Non sensibilisant (<i>guinea pig</i>)
Cancérogénicité :	Non cancérogène.
Mutagénicité :	Non mutagène.
Toxicité sur la Reproduction :	Non tératogène sur les animaux d'expérimentation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité :	Poissons : CL ₅₀ = 6.2 mg/L, 96 heures (truite arc-en-ciel). Daphnies : CL ₅₀ = 11.9 mg/L, 48 heures (<i>Daphnia magna</i>) Algues : EbC ₅₀ = 4.9 mg/L, 72 heures Algues : ErC ₅₀ = 7.5 mg/L, 72 heures
	Oiseaux : DL ₅₀ > 5000 mg/kg (Japanese quail) -Bupirimate Technical.
	Abeilles : DL ₅₀ > 105.8 µg

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets : Traitement des déchets selon la législation locale.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le: 12/06/2001
 Date de mise à jour : 26/03/2010
 Version : 8.00

Page : 7/9

Nom commercial:

NIMROD**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
Classe :	3	3	3
Etiquette(s) :	3	3	3
Numéro ONU :	1993	1993	1993
Groupe d'emballage :	III	III	III
Libellé de transport :	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ALCOOLS ALIPHATIQUES ET HYDROCARBURE BENZENOÏDIQUES)		FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ALIPHATICS ALCOHOLS AND BENZENOID HYDROCAR- BONS)
Complément information :	Marque Dangereux pour l'environnement : OUI	Fiche sécurité : F-E, S-E Marque Dangereux pour l'environnement : OUI	Marque Dangereux pour l'environnement : OUI

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le: 12/06/2001
Date de mise à jour : 26/03/2010
Version : 8.00

Page : 8/9

Nom commercial:

NIMROD

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

Classement de la préparation :

Classement France :

Symboles :



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

R10 : Inflammable

R38 : Irritant pour la peau.

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S02 : Conserver hors de la portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le: 12/06/2001
Date de mise à jour : 26/03/2010
Version : 8.00

Page : 9/9

Nom commercial:

NIMROD

Etiquetage exceptionnel :

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Délai de ré-entrée des travailleurs dans la parcelle : respecter un délai de 24 heures après le traitement, conformément à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Rubrique n°1173 : Dangereux pour l'environnement -A-, toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).

Rubrique n°1432-B : Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de).

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 12/06/2001
Date de révision : 26/03/2010

Phrases R des composants dangereux cités dans les chapitres 2 et 3 de la FDS:

R10 : Inflammable.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une manipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici.